

**Récolte des ombelles dans les colonies de berce du Caucase situées dans les MRC
de Rimouski-Neigette et des Basques
– Rapport final –**



**Mandaté par
Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent**

**Réalisé par
l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**



21 septembre 2016

1. Contexte

La problématique de la berce du Caucase dans la région a suscité au printemps 2015 la mise en place du comité de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent, coordonné par la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS). Ce comité, formé notamment d'acteurs municipaux, ministériels et d'organismes de bassins versants, a établi des priorités d'action afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante. Les efforts du comité ont notamment mené à l'intégration de cette problématique au sein du récent plan d'action du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD). Des budgets ont ainsi été alloués pour le contrôle et l'éradication de la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent jusqu'en 2018. Pour l'année 2016, une fraction des budgets prévus ont été consentis afin d'effectuer un contrôle des populations de berce du Caucase, essentiellement via la coupe des ombelles de fleurs afin de prévenir toute dissémination des graines.

2. Suivi des colonies

En date du 19 juillet 2016, un suivi des populations de berce du Caucase sur le territoire de l'OBVNEBSL a été effectué. Celui-ci visait les colonies connues du territoire (Saint-Guy, Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Sainte-Blandine) ainsi que les occurrences passées, nécessitant une validation sur le terrain (Saint-Fabien et Saint-Simon-sur-mer). Deux colonies présentaient des fleurs, soit la colonie d'importance de Ste-Blandine ainsi qu'une des colonies présentes à Trois-Pistoles (figure 1). Ces sites visités correspondent aux occurrences rapportées au comité de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent, les sites identifiés sur l'outil *Sentinelle* du MDDELCC, ainsi que les données transmises directement à l'OBVNEBSL par les partenaires et la population. Afin de réaliser les travaux de contrôle des populations de berce du Caucase, du temps pour la planification, la coordination et le suivi des interventions a été alloué à un professionnel de l'OBVNEBSL (voir ANNEXE 1).

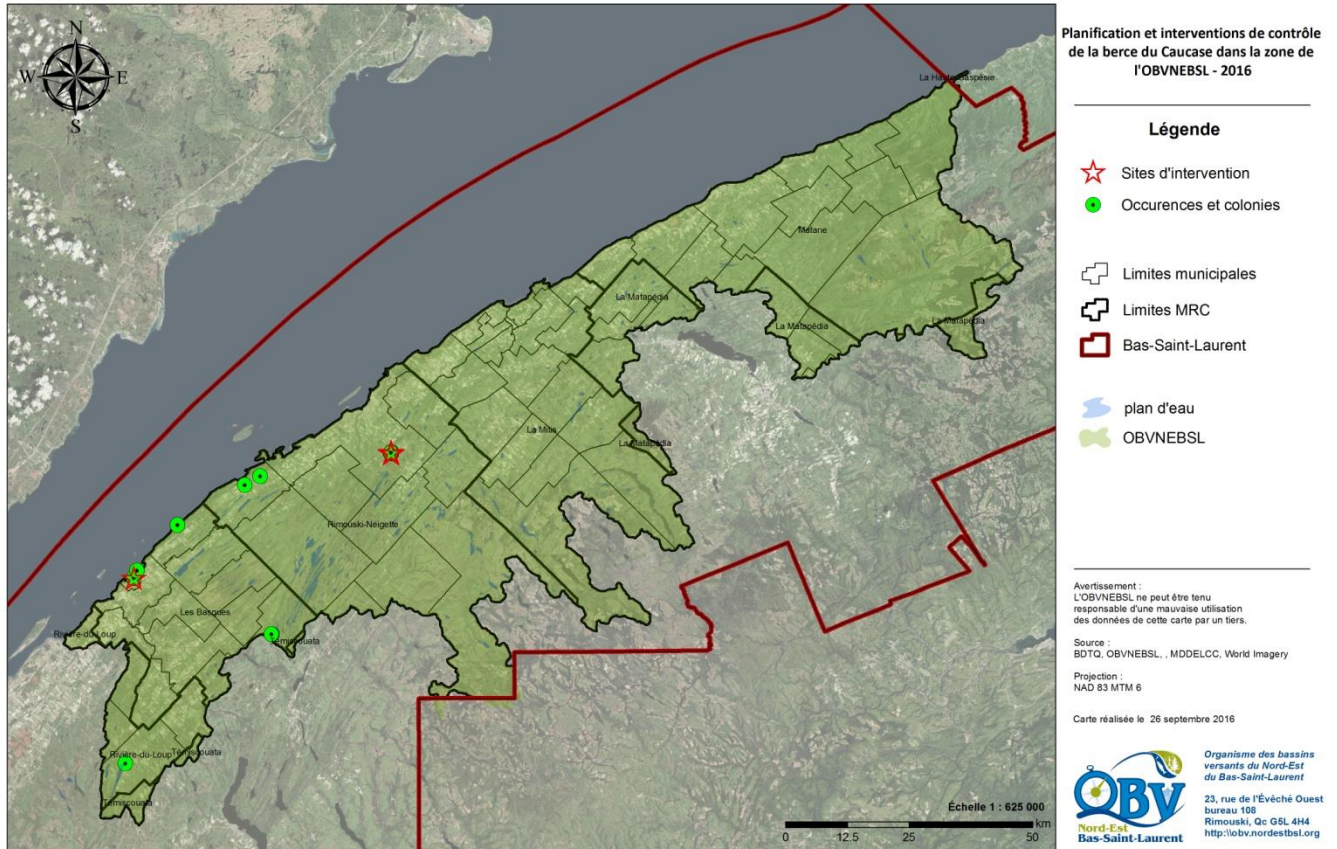


Figure 1. Sites visités et interventions réalisées au Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

3. Planification et travaux de contrôle

La planification des interventions d'étêtage a été réalisée en respect des informations et conseils prodigués par un partenaire non officiel du projet, M. Claude Lavoie, botaniste et spécialiste des plantes exotiques envahissantes (PEE) au Québec. Ainsi la coupe des ombelles de fleurs a été effectuée le plus tardivement possible avant la dissémination des graines, à la fin juillet, afin de minimiser le nombre d'interventions d'étêtage à réaliser dans la saison. Cette stratégie a permis de limiter à 2 le nombre d'opérations d'étêtage.

Les techniques de contrôle et d'éradication de la berce du Caucase enseignées par les professionnels d'Acérifor ont été mises en œuvre. Ainsi, les équipements de protection utilisés ainsi que les méthodes de travail employées ont permis de réaliser les travaux de manière à prévenir les brûlures occasionnées par un contact direct ou indirect avec la sève. L'entreprise Géo-Gestion, ayant suivi la formation d'Acérifor pour les interventions de contrôle de la berce du Caucase, a été mandatée par l'OBVNEBSL pour réaliser les interventions terrain. Cette dernière a fourni les équipements de protection nécessaires et a veillé au respect de la méthodologie de travail prescrite lors des interventions. L'entreprise a également été mandatée de disposer des ombelles de manière à éviter la propagation de cette plante.



Figure 2. Récolte des ombelles à Trois-Pistoles (source : OBVNEBSL)

Le 27 juillet 2016, la récolte des ombelles a été effectuée à Sainte-Blandine et à Trois-Pistoles sur environ 35 plants, totalisant 7 sacs de résidus de fleurs. Quelques plants matures isolés ont alors fait l'objet d'une éradication par extraction mécanique. Un suivi a été effectué le 8 août afin de vérifier la présence de rejets de fleurs sur de nombreux plants étêtés (figure 3). Le 25 août, une deuxième opération d'étêtage a été réalisée afin de récolter ceux-ci.



Figure 3. Rejets de fleurs à la base d'un plant étêté (source : OBVNEBSL)

4. Gestion des résidus

L'entreprise Géo-Gestion a assuré le transport des ombelles de fleurs vers un lieu d'enfouissement autorisé. Les sacs ont été enterrés profondément sur un terrain privé à Lac-des-Aigles, où une colonie d'importance faisait l'objet d'importants travaux de contrôle. Cette procédure a été autorisée par le MDDELCC (voir Brigitte Tremblay) et rendue possible grâce à la collaboration de l'OBV Fleuve St-Jean et la municipalité de Lac-des-Aigles, ayant fourni la machinerie nécessaire.



Figure 4. Résidus de berce ensachés - milieu agricole à Sainte-Blandine (source : OBVNEBSL)